

Prérogatives des bénévoles et du personnel en matière de vêtements et d'équipement

Révisé 2015

Préambule

1. Les entreprises qui sont membres du Pool des fournisseurs offrent à Nordiq Canada des équipements et des vêtements de ski comme commandites en nature; ces produits sont offerts gratuitement ou à un coût inférieur au prix de détail. Ces produits servent habituellement à équiper les athlètes et le personnel des équipes nationales. Cependant, le personnel de Nordiq Canada et les bénévoles ont un droit légitime à se procurer des équipements du pool des fournisseurs, mais il importe de définir clairement la nature de ces prérogatives, afin de bien gérer l'utilisation de cette précieuse ressource et d'éviter les abus.

Aim

2. La présente politique a pour objet d'encadrer clairement la gestion des prérogatives des bénévoles et du personnel en matière de vêtements et d'équipements du Pool des fournisseurs.

Principes

3. Le Pool des fournisseurs constitue une ressource précieuse et limitée. La demande auprès du Pool s'est accrue de façon spectaculaire au cours des dernières années. L'Équipe nationale compte maintenant un plus grand nombre de groupes et d'athlètes; en effet, un plus grand nombre d'équipes canadiennes participe aux épreuves internationales. Cela signifie qu'il faut équiper un nombre plus important d'athlètes, d'entraîneurs et de membres du personnel de soutien. Le directeur de la haute performance, en consultation avec le directeur du développement de l'entreprise, est responsable de déterminer l'attribution des prérogatives au sein de l'Équipe nationale; le directeur général entérine ces décisions.
4. À l'exception des membres de l'Équipe nationale, le personnel de Nordiq Canada, les membres du conseil d'administration et les bénévoles des comités opérationnels constituent un groupe de travailleurs qui ne portent pas d'uniforme. Ces personnes ont néanmoins de bonnes raisons de prétendre au matériel du Pool des fournisseurs, fondées sur les arguments suivants :
 - a. Le type de travail accompli : peut faire partie du contrat de travail;
 - b. Le besoin et la fierté de s'identifier à un groupe, à une image;
 - c. L'utilisation de produits de marque pour récompenser les bénévoles.
5. Il importe de définir clairement les prérogatives accordées au personnel et aux bénévoles, dans un souci de transparence et d'équité et pour faciliter le processus de planification.

Également, nous nous efforcerons de bien marquer la différence entre les vêtements portés par le personnel et les athlètes de l'Équipe senior de la Coupe du monde et ceux que porteront les autres athlètes et le personnel. Ceci, dans le but de ne pas empiéter sur le statut des athlètes et des entraîneurs d'élite qui ont mérité le privilège de porter les vêtements de l'Équipe nationale. C'est pourquoi Nordiq Canada offrira aux bénévoles et au personnel des vêtements dont l'apparence les identifie à Nordiq Canada, mais qui sont distinctifs de ceux de l'Équipe nationale, afin de ne pas minimiser le statut de membre de l'ÉNS.

6. L'accès aux vêtements du Pool des fournisseurs se fera en fonction des besoins. Même si on peut considérer cet avantage comme un privilège de l'emploi, on ne pourra l'utiliser en lieu et place de salaire.

Prérogatives

7. Pour faciliter la gestion, les prérogatives se présentent en quatre ensembles : ensemble de base, ensemble terrain, ensemble du personnel de soutien et ensemble des bénévoles.
8. **Ensemble de base.** Ensemble offert aux membres du personnel et au président de Nordiq Canada. Il comprend les vêtements d'intérieur suivants :
 - a. Haut d'été (selon la disponibilité);
 - b. Haut d'hiver;
 - c. Veste ou gilet (peut être appareillé à d'autres vêtements).
9. **Ensemble de terrain.** Ensemble offert aux membres du personnel qui travaillent à l'extérieur en hiver, lors des événements et des activités de l'ÉNS. Les personnes suivantes répondent à cette condition : le directeur de la haute performance, le directeur du développement de l'entreprise, le directeur général et le directeur adjoint à la haute performance. Cet ensemble devrait comprendre les éléments suivants, en fonction de la disponibilité:
 - a. Coupe-vent de sport;
 - b. Haut et bas de survêtement;
 - c. Tuque;
 - d. Gants et mitaines;
 - e. Combinaison de compétition (directeur de la haute performance seulement);
 - f. Lunettes de soleil;

- g. Certains vêtements non offerts habituellement aux athlètes ou non disponibles par le pool des fournisseurs. Ces vêtements sont offerts selon la disponibilité. Ils peuvent comprendre :
- 1) Skis, bottes, bâtons
 - 2) Bottes d'hiver
10. **Ensemble du personnel de soutien.** Ensemble offert au personnel qui effectue des tâches dans le domaine du marketing. L'ensemble comprend un chandail de marque, une tuque, un foulard multifonctions et un haut de laine polaire. L'ensemble pourra comprendre un haut de survêtement et un coupe-vent, selon la disponibilité.
11. **Membres du conseil d'administration et bénévoles des comités opérationnels.** En fonction de la disponibilité, un vêtement approprié devrait être offert à tous les administrateurs, aux présidents et aux membres de comité en reconnaissance de leur travail et de leur engagement, au moment où ils se joignent à l'association. Le directeur du marketing a la responsabilité de trouver le contenu de cet ensemble.
12. **Personnel de soutien et bénévoles.** Cet ensemble est offert aux bénévoles qui effectuent des tâches de représentation ou de marketing. Il comprend une tuque ou un foulard multifonctions. Ces personnes pourront emprunter un coupe-vent de marque ou un manteau et devront le remettre à la fin de l'événement.
13. En plus des ensembles ci-dessus, on pourra acheter des vêtements du pool des fournisseurs au prix coûtant ou à un prix légèrement plus élevé. Il s'agit d'un avantage de valeur, puisqu'il est possible de se procurer ainsi à très bas prix, des vêtements de sport de grande qualité et griffés au nom de Nordiq Canada.

Procédures

14. Les prérogatives décrites ci-dessus représentent le meilleur des cas possibles. Ces ensembles seront offerts **en fonction de la disponibilité et des coûts impliqués**. Les ensembles seront offerts en priorité aux athlètes et aux équipes, avant d'être remis aux personnes des autres catégories. Le directeur du développement de l'entreprise est responsable de trouver les vêtements et équipements qui devraient composer les différents ensembles décrits dans cette politique, mais il est impossible de garantir qu'il pourra y parvenir. Et les montants que Nordiq Canada pourrait consentir pour acheter des vêtements et des équipements à ces fins sont sujets aux ressources disponibles.
15. Le directeur du développement de l'entreprise inclut dans sa commande annuelle auprès des fournisseurs les éléments dont il a besoin pour composer les ensembles offerts au personnel et aux bénévoles, dans les limites permises par les ententes contractuelles. Ces commandes seront examinées par le directeur général.

16. Au moment où les commandes sont préparées, et en fonction des différentes offres faites par les fournisseurs, le directeur du développement de l'entreprise sondera le terrain auprès des bénévoles et du personnel en vue de connaître leur intérêt à placer une commande au prix coûtant.

S'il reste des vêtements de marque lorsque les athlètes, le personnel et les bénévoles auront reçu leur ensemble, on pourra les utiliser lors d'encans, de cueillettes de fonds ou de tirages organisés par les divisions et les clubs membres de Nordiq Canada.